

# **Les Bains d'Ovronnaz**

## **Présentation d'un projet pour éviter une faillite**

### **Un projet de reprise de Thermalp Les Bains d'Ovronnaz SA ou création d'une nouvelle société (coopérative ou SA)**

Préoccupé par l'avenir du Centre Thermal et à l'initiative de quelques-uns de ses membres, l'Assemblée générale de l'Association APEROvronnaz – Association des propriétaires de résidences secondaires d'Ovronnaz – a décidé à l'unanimité de mandater deux membres de son comité de poursuivre le "Projet des Bains"

- soit de former une coopérative ou une SA destinée à assurer la survie des bains en reprenant ses actifs et les passifs après assainissement financier (concordat avec remise des dettes par les créanciers) et avec l'objectif de confier la gestion opérationnelle des Bains à une entreprise compétente déjà établie en Romandie, digne d'assurer la pérennité de l'établissement,
- soit de reprendre Thermalp Les Bains d'Ovronnaz SA, à des conditions similaires.

Thermalp les Bains d'Ovronnaz SA est un vrai joyau, non seulement pour la commune de Leytron et de sa station d'Ovronnaz, mais pour toute la région. Risquer une faillite, éventuellement une fermeture des bains, serait extrêmement dommageable pour tous les acteurs de la région, y compris les propriétaires de résidences secondaires (perte de valeur immobilière et d'attractivité de la région). Notre démarche se veut une alternative constructive, menée en toute transparence avec le commissaire au sursis concordataire, le propriétaire des bains, l'autorité communale et des partenaires régionaux ; elle a reçu bon accueil. En cas d'aboutissement, elle permettrait d'assurer la pérennité des bains et de garder une maîtrise locale de cette infrastructure magnifique conservant un fort potentiel touristique 4 saisons. La structure coopérative préserverait d'un acteur majoritaire ayant des intentions éloignées de l'intérêt local. Mais la forme juridique définitive sera arrêtée ultérieurement, en concertation notamment avec les porteurs de parts « investisseurs » souscrites.

Manifestez votre intérêt au "Projet des Bains" en vous engageant à pré-souscrire une ou des parts de la Société Coopérative des Bains d'Ovronnaz ou d'une SA (en constitution), ou, selon les avantages, à la reprise du capital de Thermalp Les Bains d'Ovronnaz SA. Cet appel s'adresse aux acteurs économiques régionaux tout comme à la population, pour qu'ils s'engagent à la pérennité du Centre Thermal, établissement très important pour l'économie locale.

Le "Projet des Bains" vise à ce que les souscripteurs deviennent « acteurs » et même « propriétaires » du Centre Thermal, sans attendre un potentiel sauveur providentiel. L'union fait la force.

Il est évident que l'arrêt des Bains porterait un coup fatal à l'image de la station et en conséquence à l'ensemble du tissu économique régional.

Avec nos cordiales salutations.

Les initiateurs : Charly Teuscher et Pierre-Alain Dupont

NB : pour vos questions et suggestions -> [projetdesbains@bluewin.ch](mailto:projetdesbains@bluewin.ch)

## Bulletin de pré-souscription de part(s) pour le soutien à la pérennité du Centre Thermal d'Ovronnaz

Souhaitant favoriser la création de la Coopérative des Bains d'Ovronnaz ou d'une SA (à créer), ou selon les avantages, à la reprise de Thermalp Les Bains d'Ovronnaz SA après assainissement, afin que l'établissement du Centre Thermal, joyau de notre station, puisse continuer durablement son exploitation, Je / Nous soussigné(s), ayant un domicile fiscal en Suisse ou y possédant un bien immobilier,

Nom ..... Entreprise/Société .....

Prénom .....

Adresse .....

NP ..... Lieu .....

Tél. .... e-mail : .....

Déclare m'engager /déclarons nous engager à pré-souscrire une ou plusieurs parts d'une structure de société décrite ci-dessus et restant à déterminer.

Une/des parts "coopérateur/actionnaire" : **CHF 1'000.00**

Une/des parts "coopérateur/actionnaire Investisseur" : **CHF 100'000.00**

Nombre de parts en pré- souscription :

Coopérateur/actionnaire .....

Investisseur .....

Soit la somme totale de CHF .....

*Pour la réussite de l'opération, il est nécessaire qu'un nombre suffisant de parts «Investisseur» soit souscrites. Cela donne aussi du poids dans les négociations en cours. Il est envisagé de donner à ces parts un statut différencié et privilégié lors de futures distributions de bénéfice. Les investisseurs seront réunis préalablement à toute décision institutionnelle afin de leur permettre de confirmer leur engagement. Puis une assemblée constitutive sera convoquée pour tous les souscripteurs.*

*Une souscription définitive ultérieure permettra de confirmer la pré-souscription pour tous. A ce moment le montant devra être libéré par versement sur un compte bancaire de consignation auprès d'un Notaire de la place.*

J'ai/nous avons bien compris que la Société Coopérative des Bains d'Ovronnaz ou une SA n'aura son existence légale confirmée que dès qu'une Assemblée constitutive valablement convoquée et réunie se sera tenue, ses statuts acceptés par la dite-assemblée, ainsi que la demande d'inscription au Registre du Commerce effectuée et, s'agissant de Thermalp les Bains d'Ovronnaz SA, une reprise négociée de cette société après assainissement aura été finalisée à des conditions favorables.

Lieu : ..... date : ..... signature : .....

Bulletin à renvoyer par pli confidentiel à

**PROJET DES BAINS**  
**p.a. Charly Teuscher**  
**Case 1180 - Batterie Orion**  
**1911 Ovronnaz**

Délai : merci de renvoyer le bulletin dans la mesure du possible d'ici au **01 mai 2026**. Pour rappel, le sursis concordataire provisoire prolongé des Bains est échu au 24 juin 2026.

NB : Votre nom et le montant de votre pré-souscription restera confidentiel auprès des initiateurs. L'identité des «Investisseurs» ne sera connue que par eux seuls, lors de la tenue de la réunion préalable des «Investisseurs», il sera aussi possible de se faire représenter par procuration.

**Soyez acteur de votre région, du tourisme, de l'économie régionale et du bien-être dans un secteur promis à un bel avenir – devenez « Investisseur » !**